Budget rectificatif 1/2003: section VII, Comité des Régions

2003/2058(BUD) - 01/07/2003 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 1/2003 (anciennement 2/2003). MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : 2003/510/CE, Euratom. CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 1/2003 de l'Union européenne conformément à sa résolution du 1er juillet 2003 (se reporter au résumé de la résolution) en vue de modifier le budget du Comité des Régions. À noter que ce budget rectificatif 1/2003, était au moment de la présentation de l'avant-projet de budget et du projet de budget du Conseil, référencé comme budget rectificatif 2/2003.